



Déménagement et droit de visite

Par **cleozara_old**, le **26/10/2007** à **21:54**

Bonjour,

Je viens une nouvelle fois sur ce site pour obtenir réponse à une nouvelle question. Sous quel délai le parent détenteur de la garde de l'enfant doit il indiqué au parent détenteur du droit de visite, la date d'un éventuel déménagement. La loi l'oblige t'il à prévenir l'autre parent ? Je sais qu'il doit indiquer sa nouvelle adresse en cas de changement de domicile (sinon c'est un délit) mais, pour résumer, le parent peut il déménager et n'aviser l'autre parent qu'à la dernière minute?

Merci d'avance pour votre réponse.